

SYNTHESE DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE NANTIAT DU 30 NOVEMBRE 2018

Le Conseil Municipal s'est réuni sous la Présidence de Monsieur Daniel PERROT, Maire de NANTIAT

Acquisition terrain des Consorts MOREAU – rue Las Planchas.

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal le projet d'acquisition par la commune d'une partie de la parcelle AT 128 appartenant aux consorts MOREAU dans le cadre des travaux d'aménagement de la rue Las Planchas. Cette acquisition de 41 m² est nécessaire pour élargir la voie afin que les véhicules puissent se croiser sans difficulté,

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré décide à l'unanimité d'acquérir cette parcelle de 41m², et autorise Monsieur le Maire ou son adjoint Monsieur Marcel RAISSON à effectuer toutes les démarches nécessaires et à signer tous les actes à intervenir concernant cette affaire.

Contrat de mission de délégué à la protection des données avec le Cabinet THEMYS.

Vu le contrat en date du 30 novembre 2018 avec le Cabinet THEMYS représenté par M. Bernard ROUSSELY ;

Décide :

Article 1^{er} : un contrat de mission est passé avec le Cabinet THEMYS portant désignation d'un délégué à la protection des données, conformément aux obligations du Règlement européen sur la protection des données (RGPD) 2016/679.

Article 2 : le présent contrat est conclu pour une durée de 4 ans. Il pourra se poursuivre par reconduction expresse, par période d'une année, sans pouvoir excéder 5 ans au total.

Article 3 : la dépense est prévue au budget 2018 et sera inscrite aux budgets suivants.

Article 4 : la présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Limoges dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Article 5 : Madame La secrétaire de Mairie et Madame le Trésorier, sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution de la présente décision.

Ampliation sera adressée à la Sous-Préfecture, au centre des Finances publiques le Trésorier, au Cabinet THEMYS, et sera inscrite au registre des décisions.

Contrôle technique pour la construction de vestiaires pour le football.

Monsieur le Maire fait part au conseil municipal des résultats de l'analyse des offres pour la mission de contrôle technique pour la construction des vestiaires de football.

La société retenue est l'agence DEKRA située rue Jean Perrin, à ISLE (87).

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité, entérine les décisions prises et charge Monsieur le Maire ou son adjoint Marcel RAISSON à signer tous les documents nécessaires à l'accomplissement de cette mission.

Mission SPS pour les vestiaires de football.

Monsieur le Maire fait part au conseil municipal des résultats de l'analyse des offres pour la mission SPS des vestiaires de football.

La société retenue est l'agence DEKRA située rue Jean Perrin à ISLE.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité, entérine les décisions prises et charge Monsieur le Maire ou son adjoint Marcel RAISSON à signer tous les documents nécessaires à l'accomplissement de cette mission.

Modification statuts Communauté de Communes ELAN Limousin Avenir Nature.

Monsieur le Maire informe les conseillers Municipaux que par délibération du 10 octobre 2018, la Communauté de Communes a adopté une modification statutaire portant :

- Sur une modification de la rédaction des statuts :

5.2 Compétences optionnelles

5.2.4 Ancienne rédaction : « acquisition, construction, entretien et fonctionnement d'équipements culturels et sportifs d'intérêt communautaire et d'équipements de l'enseignement préélémentaire et élémentaire d'intérêt communautaire »

5.2.4 Nouvelle rédaction : « construction, entretien et fonctionnement d'équipements culturels et sportifs d'intérêt communautaire et d'équipements de l'enseignement préélémentaire et élémentaire d'intérêt communautaire »

5.2.8 Ajout : Assainissement des eaux usées, dans les conditions prévues à l'article L 2224-8

5.3 Compétences supplémentaires

5.3.4 Suppression car transfert dans les compétences optionnelles

Assainissement collectif des eaux usées, à l'exclusion des eaux pluviales et assainissement non collectif : SPANC

6.3 Adhésion à des organismes extérieurs.

- Sur l'ajout d'un article supplémentaire relatif aux adhésions à des organismes extérieurs :

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, accepte dans son intégralité la modification des statuts

Modification statuts du Syndicat Mixte d'Aménagement du Bassin de la Gartempe et de ses affluents –SMABGA.

Monsieur le Maire informe les conseillers Municipaux que par délibération du 13 septembre 2018, le Syndicat mixte d'aménagement du bassin de la Gartempe et de ses affluents a adopté une modification de ses statuts.

Cette modification prend en compte :

- le transfert de la compétence GeMAPI de la communauté de communes « Monts et Vallée Ouest Creuse » pour les bassins versant de la Benaize, de la Brame et du Rivalier amont au syndicat.
- la modification de la composition de son comité syndical afin d'intégrer des délégués représentant la communauté de communes « Monts et Vallées Ouest Creuse » au sein de son comité syndical.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, émet un avis favorable à la nouvelle rédaction des statuts du SMABGA, suite à l'adhésion de la communauté de communes de « Monts et Vallées Ouest Creuse » et mandate Monsieur le Maire pour mener toutes les démarches afférentes.

Ouverture des plis – maîtrise d'œuvre transformation d'un garage en sanitaire public.

Monsieur le Maire fait part au conseil municipal des résultats de l'ouverture des plis concernant la mission de maîtrise d'œuvre pour les travaux de transformation d'un ancien garage en sanitaire public 1 avenue de l'Hôtel de Ville.

La mission est confiée à M. LESCURE Raymond architecte DPLG à Limoges (Haute-Vienne).

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, entérine les décisions de la Commission et charge Monsieur le Maire ou son adjoint Marcel RAISSON à signer tous les documents nécessaires à l'accomplissement de cette mission.

Ouverture des plis transformation d'un garage en sanitaire public.

Monsieur le Maire fait part au conseil municipal des résultats de l'ouverture des plis concernant les travaux de transformation d'un garage en sanitaire public 1 avenue de l'Hôtel de Ville

Les entreprises retenues sont :

- Gros Œuvre : entreprise EDIBAT
- Menuiseries extérieures PVC Alu : entreprise DELAGE et l'entreprise INNOVALU
- Carrelages : entreprise CAR 87
- Plomberie : entreprise SASU MERIGAUD
- Electricité : entreprise CF ELECTRICITE

- Cloisons préfabriquées : entreprise CLOISO COMPACT
- Le lot peinture a été supprimé

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, entérine les décisions de la Commission et charge Monsieur le Maire ou son adjoint Marcel RAISSON à signer tous les documents nécessaires à l'accomplissement de cette mission.

Validation des APD concernant les chaufferies bois.

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal les avants projets détaillés concernant la création des deux chaufferies bois

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré valide ces deux avants projets et charge Monsieur le Maire ou son adjoint Marcel RAISSON à suivre ces dossiers.

Vente terrain à M. MOREAU Serge pour la création d'un dépôt aménagé pour une future entreprise de marchandises.

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal du projet de vente :

- D'une parcelle de terrain sur la zone d'activités de la Couture d'une superficie de 6 000 m2 à Monsieur MOREAU Serge en vue de l'implantation d'un dépôt aménagé pour une future entreprise de marchandises.
- Compte tenu de la modicité du prix de cession la vente sera consentie sous la condition suspensive que l'acquéreur réalise sur le terrain vendu les constructions nécessaires à l'implantation, dans la zone industrielle de la Couture, son activité dans un délai de un an à compter de la signature de l'acte.

Après délibération, le Conseil Municipal :

- Émet un avis favorable concernant cette demande
- Dit que les frais de géomètre et de notaire seront à la charge de l'acquéreur ainsi que les frais afférents aux différents raccordements.
- Autorise Monsieur le Maire ou son adjoint Monsieur Marcel RAISSON à effectuer toutes les démarches et à signer tous les actes à intervenir.